



Confédération  
Construction  
Wallonne



contact de presse:

Thomas Welraeds • attaché de presse

T 02 545 56 77 · M 0473 297 697

[Thomas.welraeds@ccw.be](mailto:Thomas.welraeds@ccw.be)

COMMUNIQUE DE PRESSE • 27 avril 2009

## ELECTIONS REGIONALES DU 7 JUIN 2009 : MEMORANDUM AU FUTUR GOUVERNEMENT WALLON

*Confédération Construction Wallonne (CCW)*

*Union Wallonne des Architectes (UWA)*

*Groupement des Producteurs de Matériaux de Construction (PMC)*

### 10 PROPOSITIONS pour le redéploiement économique et le développement durable de la Wallonie

La construction représente en Wallonie plus de 10% du PIB, plus de 100.000 emplois salariés et 20.000 indépendants. D'innombrables activités économiques dépendent directement du dynamisme du secteur. La construction wallonne a déjà prouvé sa capacité de jouer le rôle de moteur économique, avec 5% de croissance annuelle moyenne de 2003 à 2007 et 15.000 emplois créés en 5 ans. A bon escient, le plan anti-crise du gouvernement wallon s'appuie, en grande partie, sur le secteur de la construction. Dans leur mémorandum, la CCW, l'UWA et le PMC émettent des recommandations pour une mise en œuvre plus efficace et un renforcement du plan anti-crise. Plus fondamentalement, les 3 organisations entendent positionner la construction comme acteur stratégique pour le redéploiement économique et le développement durable de la Wallonie à l'horizon 2020. Investir dans la construction et développer des incitants appropriés apporte une part de la solution à la crise, avec à la clé la croissance de l'emploi, une meilleure durabilité des bâtiments et ouvrages, et une forte impulsion dans un secteur à ancrage local maximum.

Le mémorandum CCW-PMC-UWA correspond sur plusieurs points aux orientations du Plan Marshall 2.0 -et plus particulièrement à celles du Plan pour la Maîtrise Durable de l'Energie- et s'inscrit pleinement dans la dynamique de l'étude « Pathways to world-class energy efficiency in Belgium » présentée par la FEB. Le mémorandum CCW-PMC-UWA démontre en outre que le secteur wallon de la construction est prêt à assumer ses responsabilités comme acteur majeur de la « révolution énergétique » (formation des professionnels, instauration de labels, efforts d'innovation...). Un point important distingue toutefois le mémorandum CCW-PMC-UWA du Plan Marshall 2.0 : pour les professionnels, la création d'un 6<sup>ème</sup> pôle de compétitivité en développement et construction durable est nécessaire pour répondre à l'ampleur du défi énergétique et positionner la Wallonie comme région-pilote.



Confédération  
Construction  
Wallonne



## **Les 10 propositions de la CCW, de l'UWA et du PMC**

### **1. Accélérer le démarrage des investissements publics pour contrer la crise**

Il est capital de lancer au plus vite les projets d'investissements publics annoncés, afin de maximiser l'effet de relance à court terme généré par les travaux publics.

### **2. Renforcer le plan anti-crise**

Le plan anti-crise nécessite des renforcements pour relancer l'activité à court terme et générer des effets structurants à moyen terme : investissements publics « durables » complémentaires, accélération des programmes triennaux communaux, dynamisation du marché immobilier.

### **3. Rencontrer les besoins en nouveaux logements et rénover les logements existants**

En 2020, la croissance démographique nécessitera la construction de 200.000 logements. Toujours à l'horizon 2020, pour respecter les engagements européens de réduction de 20% des émissions totales de CO<sub>2</sub>, il faudra améliorer de 50% l'efficacité énergétique du parc résidentiel. Le secteur appelle le futur Gouvernement wallon à renforcer la politique d'adaptation énergétique du bâti.

### **4. Valoriser les friches : de nouveaux espaces, un nouveau visage pour la Wallonie**

Pour accélérer la valorisation des friches, le secteur propose des formules de PPP et de projets immobiliers durables « pilotes » en logement ou activités économiques.

### **5. Soutenir les producteurs de matériaux de construction par la promotion de matériaux de qualité et durables**

Cette industrie à fort ancrage local et génératrice d'emplois locaux doit être stimulée par des mesures spécifiques : encourager l'emploi de produits de qualité et de matériaux durables au sens économique, social et environnemental (les préoccupations environnementales ne peuvent conduire à l'adoption de matériaux sans référence normative qui n'offrent pas de garantie sur leur aptitude d'usage et leur performance dans le temps) ; soutenir la production des ressources locales ; stimuler l'innovation dans le contexte de la construction durable.

### **6. Partenariats public/privé : un outil intéressant, mais à manier avec précaution**

Les PPP représentent une solution innovante pour procéder à de nouveaux investissements. Les marchés publics classiques doivent toutefois rester la règle générale et le PPP le complément. Il s'agit de fixer des règles claires pour accompagner et baliser le développement des PPP.

### **7. Rendre les marchés publics plus attractifs pour les entrepreneurs**

L'attractivité des marchés publics nécessite un strict respect de la législation par les pouvoirs adjudicateurs : respecter les délais légaux de paiement, payer de plein droit les intérêts de retard,



Confédération  
Construction  
Wallonne



Union Wallonne des Architectes



PMC BMP

etc. Le secteur demande aux pouvoirs publics d'accélérer le paiement des créances en faveur des entreprises, dont les trésoreries sont fragilisées par la crise. Les pouvoirs adjudicateurs doivent également mieux appliquer les récentes mesures de simplification administrative (portail « marchés publics », allègement des dossiers de soumission, application stricte des cahiers des charges officiels).

#### **8. Les évolutions du CWATUPE: garder le cap de la simplification administrative**

Il s'agit de tout mettre en œuvre pour que l'entrée en vigueur du nouveau décret RESA Ter, réformant le CWATUPE n'entraîne aucun retard dans la gestation des projets et la délivrance des permis. Le secteur demande de conditionner les évolutions futures du CWATUPE à la poursuite de la simplification et de l'accélération des procédures d'octroi des permis.

#### **9. Pénuries de main d'œuvre qualifiée : le secteur recrute toujours !**

15.000 emplois nouveaux en Wallonie sur 10 ans. C'est ce que peut générer le secteur de la construction par l'entremise d'un plan anti-crise renforcé. Il s'agit dès lors de renforcer les actions de formation des acteurs et de résorption des pénuries de main-d'œuvre, notamment en amplifiant les entrées vers le secteur. L'efficacité du FOREM doit donc être accrue. Le secteur propose de nouvelles mesures pour ramener les chômeurs au travail, attirer plus de jeunes vers les formations, lutter contre les abandons en cours de formation, augmenter les taux d'insertion. Le secteur encourage la formation en alternance en recommandant l'harmonisation des statuts.

#### **10. Un nouveau pôle de compétitivité comme levier pour le développement durable**

La meilleure façon de positionner la Wallonie comme région-pilote en construction durable est de créer un 6<sup>e</sup> pôle de compétitivité. Le potentiel d'innovation en construction durable (bâtiments et infrastructures) est considérable. La création de la Plateforme inter-clusters fédérant les clusters CAP2020, Eco-Construction, TWEED et VAL+, de même que le nouveau Partenariat d'Innovation Technologique « Bâtiment et énergies renouvelables », sont des premières avancées en ce sens.

La version intégrale du mémorandum est disponible sur [www.ccw.be](http://www.ccw.be) (rubrique « Nouveautés »)